



Compte rendu de la réunion du bureau du 05/05/10

Présents : Lucie PERRIN, Clément BUREL, Antoine HIRBEC, Thomas RICHER, Dominique LE BELLOUR, Jean-Simon LALLICAN, Régis CADY, Jean-François EVEN, Sébastien MAURICE, Stéphane LEMIGNON.

Absents : Yvain GUERET, Alexandre MASSOT

- Le club va acheter un décapeur thermique pour permettre à Samuel TEXIER de réparer les bateaux en plastique.
- Nous avons reçu une facture de DB X'clusive qui nous confirme donc l'achat de 4 bateaux de polo noir et blanc.
- Les demandes de subventions auprès de la région pour les déplacements des différentes équipes sont en cours.
- Nous avons remarqué des dégradations sur le camion au niveau des fenêtres et de la porte latérale. Nous rappelons qu'il faut prendre soin du camion dont nous sommes les propriétaires.
- Nous avons été informés des risques de la location avec le club de Pleyben. Cependant les locations sont une source de revenu non négligeable pour être supprimées. De plus les locataires sont assurés grâce aux licences journalières de la FFCK. Pour assurer un maximum de sécurité, Samuel TEXIER va donc vérifier les gilets. Dans cette même optique, Thomas RICHER va créer des plaquettes qui sensibiliseront les locataires sur les dangers, et qui expliqueront les principales règles de navigation.
- Yvain GUERET a créé des flyers qui vont être distribués dans les commerces.
- A la demande du club, Samuel TEXIER équipe tous les bateaux qui ont besoin de réserves.
- Pour augmenter le nombre des équipes à la Breizh-Cup nous demandons à tous les compétiteurs d'en parler autour d'eux lors des compétitions.

- Les dates des stages pour les inters régions a été publiée par la commission régionale de kayak-polo. Les dates seront communiquées aux athlètes concernés.
- Le club de Vern souhaite nous emprunter nos canoës. Si cela se confirme nous les leur louerons.
- Un particulier souhaite stationner son canoë dehors. Nous allons donc répondre favorablement à cette demande en moyennant 5€/mois et la signature d'une décharge de responsabilité.